



Procès-verbal
Conseil d'établissement
École Le Rucher
Réunion tenue le 10 décembre 2024

Étaient présents :

Membres parents :

Daigle, Rachel
Grenier, Alexandra
Turgeon Blanchet, Carolane
Lorrain-Cayer, Margerie
Provost, Catherine
Pierre-Marc Gendron

Étaient absent :

Gingras-Pageau, Jessica

Substitut :

Pezet-Sage, Ariane (Présente)

Membres du personnel :

Boily, Isabelle
Albert, Loïc
Durand, Marie-Josée
Huot, Philippe
Lavallée, Mylène

Substitut :

Jacques, Marilaine (Absente)

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et des présences.
3. Nomination d'un secrétaire
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Revue et adoption du procès-verbal du 3 octobre 2024
6. Questions afférentes au procès-verbal
7. Parole au public
8. Démission d'une membre parent : nomination d'un membre parent en remplacement.
9. État de la situation par la direction : Information
10. Règles de fonctionnement 2024-2025 : adoption
11. Dépôt dans le fonds à destination spéciale : reliquat de l'action collective sur les frais facturés aux parents : adoption
12. OPP : information
13. Marché d'automne 2024 : bilan
14. Demande d'autorisation pour les projets : adoption
 1. *Enchantons-nous 2025 et Festival des harmonies de Sherbrooke;*
 2. *Salon du livre jeunesse à Longueuil;*
 3. *Spectacle du Grand Coteau.*
15. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2023-2024 et 2024-2025 : information

<p>Direction DesNoyers, Mathieu</p>	<p>16. Demande de financement de la Semaine de Noël : adoption</p> <p>17. Activités éducatives et complémentaires : approbation</p> <p>18. Consultation par courriel : adoption</p> <p>19. Projet éducatif : information</p> <p>20. Droit de parole :</p> <p style="padding-left: 20px;">20.1 à la présidente</p> <p style="padding-left: 20px;">20.2 à la représentante au Comité de parents;</p> <p style="padding-left: 20px;">20.3 aux enseignantes;</p> <p style="padding-left: 20px;">20.4 à la représentante des professionnels;</p> <p style="padding-left: 20px;">20.5 à la représentante du service de garde;</p> <p style="padding-left: 20px;">20.6 au représentant du personnel de soutien;</p> <p style="padding-left: 20px;">20.7 à la direction</p> <p>21. Varia</p> <p>22. Levée de l'assemblée</p>
---	--

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
1.		<p>Ouverture de la séance et mot de bienvenue</p> <p>Ouverture de l'assemblée à 19 h 01.</p>
2.		<p>Présentation des membres et des substituts. Vérification du quorum et des présences.</p> <p>Nous avons un quorum.</p>

3.		<p>Nomination d'un secrétaire</p> <p>Loïc Albert sera le secrétaire.</p>
4.	<p>271-CÉ 24.25.19</p>	<p>Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>SUR PROPOSITION d'Alexandra et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.</p>
5.	<p>271-CÉ 24.25.20</p>	<p>Revue et adoption du procès-verbal du 3 octobre 2024</p> <p>SUR PROPOSITION de Margerie Lorrain-Cayer et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal.</p>
6.		<p>Questions afférentes au procès-verbal</p> <p>Il n'y a aucune question.</p>
7.		<p>Parole au public</p> <p>Il n'y a aucun public ce soir.</p>
8.	<p>271-CÉ 24.25.21</p>	<p>Démission d'une membre parent : nomination d'un membre parent en remplacement</p> <p>Mathieu DesNoyers nous annonce que Mme Kime Doyon-Tétreault démissionne de son poste au CE. Mylène Lavallée propose que Pierre-Marc Gendron, parent ayant reçu le plus de votes après la dernière élue, soit le membre parent remplaçant.</p> <p>SUR PROPOSITION de Catherine Provost et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU de nommer Pierre-Marc Gendron membre-parent.</p>
9.		<p>État de la situation par la direction : Information</p>

		M. Mathieu DesNoyers brosse un portrait positif des premiers mois de la rentrée. Il nous informe aussi d'un certain nombre de bonnes nouvelles sur le plan budgétaire.
10.	271-CÉ 24.25.22	<p>Règles de fonctionnement 2024-2025 : adoption</p> <p>M. Mathieu présente le document au conseil.</p> <p>SUR PROPOSITION de Margerie Lorrain-Cayer et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU d'adopter les règles de fonctionnement.</p>
11.		<p>Dépôt dans le fonds à destination spéciale : reliquat de l'action collective sur les frais facturés aux parents : adoption</p> <p>Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire.</p> <p>Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.</p> <p>Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.</p> <p>La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.</p> <p>Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.</p> <p>Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.</p> <p>L'école Le Rucher se voit octroyer une somme de 5 114\$ qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>.</p>

Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu des parents est faible en apparence;
- Les parents ou l'un d'eux sont sans emploi;
- Le parent est monoparental;
- Le niveau académique des parents est faible.

Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour :

- Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents;
- L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents;
- Des services professionnels externes;
- Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents;
- L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école;
- L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi.

Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1er juillet 2024. Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires.

La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles.

Les membres échangent à ce sujet.

271-CÉ
24.25.23

En conséquence, SUR PROPOSITION DE Carolane Turgeon Blanchet , il est résolu à l'unanimité :
D'APPROUVER que la somme de 5 114\$ soit versée au fonds à destination spéciale.

12.		<p>OPP : information</p> <p>Margerie Lorrain-Cayer nous informe qu'il y a eu une réunion afin de faire un retour sur le marché d'automne.</p> <p>Mme Rachel Daigle a quitté la co-présidence de l'OPP et Marjorie Lorrain-Cayer prend donc, seule, la présidence de cet organisme.</p>
13.	<p>271-CÉ 24.25.26</p>	<p>Marché d'automne 2024 : bilan</p> <p>Rachel Daigle brosse un bilan très positif de l'événement. Les commerçants et les enseignants apprécient vraiment le marché.</p> <p>Le marché a été un véritable succès en récoltant un montant de 4 820,96\$ qui sera déposé dans le fonds à destination spéciale.</p> <p>Après discussion autour des différents enjeux, le conseil propose le mercredi 22 octobre 2025 (possibilité de reprise le 23 octobre en cas de pluie) pour le marché d'automne de l'année prochaine.</p> <p>SUR PROPOSITION de Rachel Daigle et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU de déposer la somme de 4 829,96 \$ dans le fonds à destination spéciale.</p>
14.	<p>271-CÉ 24.25.27</p>	<p>Demande d'autorisation pour les projets : adoption</p> <p>Les projets de sortie suivants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Enchantons-nous 2025 et Festival des harmonies de Sherbrooke;</i> • <i>Salon du livre jeunesse à Longueuil; (7 février 2025, pour le groupe Alternatif 1-2)</i> • <i>Spectacle du Grand Coteau (Pour les élèves de 6^e et des classes M 5-6 et A 5-6).</i> <p>SUR PROPOSITION de Alexandra Grenier et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU d'accepter ces activités.</p>
15.		<p>Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2023-2024 et 2024-2025 : information</p>

		M. Mathieu DesNoyers explique le contexte dans lequel ce document doit être rédigé et nous informe qu'il sera présenté au conseil lors de la prochaine rencontre.
16.	271-CÉ 24.25.28	<p>Demande de financement de la Semaine de Noël : adoption</p> <p>Margerie Lorrain-Cayer nous informe qu'afin de célébrer la semaine de Noël, le comité responsable de celle-ci demande un montant de 400\$. Ce montant servira à acheter le nécessaire pour préparer un chocolat chaud aux élèves.</p> <p>SUR PROPOSITION de Catherine Provost et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU d'accorder cette somme pour le financement de la semaine de Noël.</p>
17.	271-CÉ 24.25.29	<p>Activités éducatives et complémentaires : approbation</p> <p>L'article 87 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école proposée par la direction de l'école.</p> <p>La direction a présenté à l'écran les activités qui nécessiteront soit un changement aux heures, soit une sortie à l'extérieur de l'école.</p> <p>Ces projets d'activités ont été élaborés avec la participation des membres du personnel de l'école conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP.</p> <p>Les coûts de ces activités respectent les principes d'encadrement adoptés par le CÉ ainsi que les dispositions de la loi et des autres encadrements applicables (voir point 13).</p> <p>M. Mathieu DesNoyers nous informe que le 2^e cycle ira en janvier au zoo de Granby. Il n'y aura pas de frais chargés aux parents. L'horaire habituel de l'école devrait être respecté, à moins d'un imprévu majeur sur l'autoroute.</p> <p>Le 10 février 2025, les élèves de 6^e iront assister à un match de la LNI.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carolane Turgeon Blanchet, il est résolu à l'unanimité D'APPROUVER la programmation d'activités temporaire, telle que proposée par la direction, incluant les coûts, lorsqu'applicable.</p>

18.	271-CÉ 24.25.30	<p>Consultation par courriel : adoption</p> <p>Les membres du conseil d'établissement ont été consultés par courriel le 25 octobre 2024 par la direction concernant :</p> <p>Projet gala ADISQ</p> <p>Dans un article de La Presse paru le 8 octobre dernier l'ADISQ envoie aux écoles qui le désirent une trousse de chansons d'une dizaine de sélectionnés au gala du 3 novembre. Cette trousse comprend une vidéo d'une chanson, une vidéo où l'artiste raconte la création de l'œuvre et le texte. On nous a aussi offert la possibilité d'obtenir des billets pour le gala. J'en ai demandé 14 (10 enfants, 3 adultes et moi-même) et j'ai eu la confirmation samedi que nous avions les 14 billets demandés. Je vais les recevoir 48 heures avant l'événement.</p> <p>Les billets seront attribués par tirage au hasard aux élèves de la chorale. La direction se chargera du tirage pour éviter tout conflit d'intérêts. Les parents bénévoles accompagnateurs seront aussi déterminés par ce même tirage. Il s'agira de parents dont les enfants auront été choisis.</p> <p>Il est possible que nous ayons des billets supplémentaires. Ceux-ci seront offerts aux membres du personnel et à d'autres élèves dépendamment du nombre.</p> <p>Voici comment va se dérouler la journée du 3 novembre :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous quitterons l'école vers le stationnement de la Place-des-Arts vers 16h30. Le coût est de 19\$ par voiture et devra être défrayé par le parent accompagnateur. Le déplacement se fera avec 4 voitures. Les formulaires pour autorisation de transport seront remplis.- Nous irons ensuite souper juste de l'autre côté de la rue. Il y a une foire alimentaire avec plusieurs choix. Chaque personne devra déboursier pour son repas. (Un coût de plus ou moins 20\$.)- Nous nous rendrons ensuite la Place-des-Arts, salle Wilfrid-Pelletier pour assister au gala.- Les parents qui ne sont pas déjà inscrits comme bénévoles à l'école devront remplir le formulaire à cet effet.
-----	----------------------------	--

		<p>Carolane Turgeon Blanchet raconte au conseil la très belle expérience que les enfants ont eue. Une activité à refaire.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Rachel Daigle il est résolu à l'unanimité : DE CONFIRMER la décision prise à la suite de la consultation par courriel.</p>
19.		<p>Projet éducatif : information</p> <p>Mathieu DesNoyers nous informe qu'il y aura quelques belles nouvelles à annoncer en termes de résultats.</p> <p>Dès le retour des Fêtes, les enseignants seront dégagés par demi-journée afin d'entreprendre une planification en lien avec ce que les résultats du dépistage auront apporté.</p>
20.		<p>Droit de parole :</p> <p>22.1 à la présidente Mme Rachel Daigle pourrait devoir déplacer la date du CE du mois de mars. Précisions à suivre.</p> <p>22.2 à la représentante au Comité de parents; Catherine Provost nous informe que par un certain quiproquo, elle n'a pas pu aller aux deux premières rencontres du comité cet automne.</p> <p>22.3 aux enseignantes; Isabelle Boily mentionne que toute l'école est actuellement en train de poursuivre le dépistage en lecture auprès de tous les élèves et cela en collaboration avec les orthopédagogues. Une opération d'envergure, mais qui nous apportera des données intéressantes en lien avec le projet éducatif.</p> <p>22.4 à la représentante des professionnelles; Jessica Gingras-Pageau est absente</p> <p>22.5 à la représentante du service de garde;</p>

		<p>Mylène Lavallée nous informe que le service de garde continue de manquer de personnel ce qui rend l'organisation des groupes très compliquée. La période du dîner est particulièrement problématique.</p> <p>22.6 au représentant du personnel de soutien;</p> <p>M. Philippe Huot nous informe qu'il fait le tour des classes à propos des comportements attendus en hiver. L'arrivée de la neige complique un peu le travail des concierges. Mme Chantal a un nouveau bureau.</p> <p>22.7 à la direction</p> <p>M. Mathieu DesNoyers nous informe de quelques opérations spéciales afin de cibler quelques enjeux sociaux dans certains groupes.</p>
21.		<p>Varia</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mylène : Déclaration de conflit d'intérêts M. Mathieu vérifie auprès des membres qu'ils ont tous signé la déclaration de conflit d'intérêt, qu'ils en aient ou non... Mme Mylène nous informe d'un enjeu de conflit d'intérêts la concernant et dépose un document en ce sens.
22.	271-CÉ 24.25.31	<p>Levée de l'assemblée</p> <p>L'assemblée est levée à 20h36.</p> <p>SUR PROPOSITION de Loïc Albert et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée.</p>
23		

Loïc Albert

Secrétaire